

L'enseignement en alternance : une nouveauté en Communauté Française de Belgique

Connu et apprécié depuis plus de 25 ans dans les pays limitrophes, l'enseignement en alternance vient de faire officiellement son apparition dans l'enseignement supérieur organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Depuis 2001, pourtant, quelques expériences dans les catégories économiques et techniques ont montré la pertinence de ce type d'enseignement. Ces formations en alternance concrétisaient un accord conclu entre le gouvernement de la Communauté Française et celui de la Région Wallonne le 18 juin 1998.

Après 10 années d'expérimentation et de démarches pressantes émanant de l'ISICHT, d'Agoria et de l'UWE, tout s'est accéléré pour aboutir, en mai 2011, à la signature d'une convention entre le ministre J-C. Marcourt et différents acteurs du monde socio-économique. L'organisation de ce type de formation pouvait commencer dès la rentrée académique suivante.

L'enseignement en alternance dans l'enseignement supérieur devait respecter une série de balises. Conçu comme une réponse à un besoin du monde économique, il ne devait pas rentrer en concurrence avec des formations existantes mais conduire, par l'expérience en entreprise, à l'acquisition de compétences impossibles à enseigner en Haute Ecole.

L'expérience pilote menée par trois Hautes Ecoles concerne des formations de niveau master (*). Celles-ci requièrent un enseignement théorique de haut niveau, assuré par ces Hautes Ecoles, et un apprentissage concret assuré par l'entreprise. Cette dernière intervient donc dans le processus de formation en permettant l'acquisition de compétences spécifiques.

La formation s'étend sur deux années académiques durant lesquelles l'étudiant, possédant un diplôme de bachelier professionnalisant ou reconnu équivalent, passera 200 journées en entreprise et 200 en Haute Ecole. Le programme des formations, l'articulation des activités entre les deux lieux de formation et l'évaluation relèvent de la responsabilité de la Haute Ecole mais l'entreprise participe activement à leur conception.

Une convention académique lie les trois parties pour les deux années de formation. Si le type d'entreprise ne permet pas à l'étudiant d'acquérir toutes les compétences attendues, celui-ci pourra en changer en fin de première année. L'entreprise et l'étudiant signent également une Convention d'Immersion Professionnelle.

Les **différents acteurs** peuvent retirer de ce système de nombreux avantages. L'**étudiant** intègre le milieu professionnel directement au sortir de ses études de type court tout en accédant à un niveau de formation supérieur. Il acquiert des compétences complémentaires tant en Haute Ecole qu'en entreprise tout en percevant une indemnité.

L'**entreprise** accueille un jeune diplômé de l'enseignement supérieur possédant un ensemble de compétences valorisables rapidement. Elle le forme aux réalités et à l'organisation des entreprises et a ainsi l'occasion de jauger ses aptitudes en vue d'une éventuelle embauche ultérieure. Par sa participation active à la formation et à l'évaluation, l'entreprise s'éveille plus concrètement aux réalités du monde académique.

(*) depuis septembre 2011 trois Hautes Ecoles organisent quatre formations différentes

- Master en génie analytique finalité biochimie (HELHA)
- Master en gestion de chantier orientation construction durable (HERS)
- Master en gestion de production (HELHA et HELP)
- Master facility manager (HEPL)

Les **Hautes Ecoles** augmentent l'opportunité d'actualiser leurs formations et d'accéder à des technologies de pointe grâce à la collaboration étroite qui s'installe avec les entreprises. Elles ont également l'occasion d'enrichir leur approche pédagogique grâce au travail en classe à partir des vécus en entreprise.

La **société** espère que l'alternance apportera une solution à la pénurie dans certains métiers et que des jeunes s'étant fixé l'objectif de devenir bachelier accéderont au grade de master. La formation des jeunes aux contraintes et réalités de l'entreprise devrait rendre celle-ci plus performante.

Les masters en alternance relevant des catégories techniques des Hautes Ecoles sont confiés aux instituts formant les ingénieurs industriels. Les ISI sont particulièrement bien désignés pour assurer ces formations. L'assise théorique et le degré d'abstraction qui lui est lié d'une part et la dimension pratique d'autre part sont les piliers fondamentaux de la formation des ingénieurs industriels. Ce sont aussi les caractéristiques de la formation en alternance qui privilégie cependant l'immédiateté de l'application concrète et l'apprentissage en contexte.

Cependant, il revient aux ISI de lever toute confusion entre le master orphelin en alternance et les masters en sciences de l'ingénieur industriel.

Cette complémentarité théorie-pratique existe bien dans les deux formations mais à des degrés divers. En alternance, l'assise théorique sera moins poussée et diversifiée au profit d'une approche (encore) plus opérationnelle. Les stages des ingénieurs industriels visent à mettre en situation les compétences acquises en Haute Ecole. Les périodes vécues en entreprises permettent aux étudiants en alternance d'acquérir par l'expérience de nouvelles compétences.

Les futurs diplômés de ces nouvelles formations en alternance seront proclamés en juin de cette année. Le seul recul effectif en termes de réponse au marché du travail et de l'employabilité de tels diplômés est à trouver dans l'expérience menée dans le Hainaut entre 2001 et 2009. Elle a montré que ces aspects étaient très positifs. Gageons que ceci ressortira aussi des évaluations des formations actuelles dirigées par le comité de pilotage mis en place pour le lancement et le suivi de ces expériences.

Une évaluation positive permettra de pérenniser ce type de formation Elle sera certainement à l'origine de l'apparition d'autres formations en alternance. Il sera cependant important de ne pas vouloir faire de l'alternance à tout prix.

Une compétition entre ce nouveau type de formations et celles existant actuellement serait préjudiciable pour tous les acteurs. L'avenir de l'alternance dans l'enseignement supérieur est sans doute prometteur pour les formations rencontrant trop peu de succès au regard des besoins des entreprises. L'enseignement en alternance trouverait peut-être aussi un écho positif pour les nouvelles formations, telles les extensions des études de bachelier vers celles de master pressenties dans les catégories pédagogiques et paramédicales.

Dominique MASY
Directeur de la Catégorie Technique HELHa - ISICHt